

**OCTROI DE LA GARANTIE
DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 10.983.904,00 €
CONTRACTE PAR L'O.P.H. 13 HABITAT**

***Convention particulière de garantie
(Application de l'article 3 du décret du 1^{er} Mars 1939)***

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, agissant au nom et pour le compte du Département en vertu de la délibération n° de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 23 octobre 2020

et,

L'O.P.H. 13 HABITAT dont le siège est à Marseille, 80 rue Albe, représenté par son Directeur Général, agissant en vertu des pouvoirs définis à l'article R 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le Département des Bouches-du-Rhône garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital du prêt n°104584, d'un montant total de 3.012.554,00 €, contracté par l'O.P.H. 13 Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux pratiqué à la date de l'établissement du contrat pour une durée d'amortissement de 40 ans pour la Ligne du Prêt PLAI, de 60 ans pour la Ligne du Prêt PLAI Foncier, et de 60 ans pour la Ligne du Prêt BOOSTER.

La garantie est accordée pour un montant total de 2.792.554,00 €, correspondant aux trois lignes de prêt suivantes :

- . PLAI, pour 2.017.758,00 €,
- . PLAI foncier, pour 634.796,00 €,
- . Booster, pour 140.000,00 €.

Le Département des Bouches-du-Rhône garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital du prêt n°104536, d'un montant total de 5.183.484,00 €, contracté par l'O.P.H. 13 Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux pratiqué à la date de l'établissement du contrat pour une durée d'amortissement de 40 ans pour les Lignes du Prêt CPLS et PLS, de 60 ans pour la Ligne du Prêt PLS Foncier, et de 60 ans pour la Ligne du Prêt BOOSTER.

La garantie est accordée pour un montant total de 5.183.484,00 €, correspondant aux quatre lignes de prêt suivantes :

- . CPLS complémentaire, pour 1.479.862,00 €,
- . PLS PLSSDD 2018, pour 2.105.548,00 €,
- . PLS foncier PLSSDD 2018, pour 1.332.074,00 €,
- . PLS booster, pour 266.000,00 €.

Le Département des Bouches-du-Rhône garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital du prêt n°104533, d'un montant total de 3.007.866,00 €, contracté par l'O.P.H. 13 Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux pratiqué à la date de l'établissement du contrat pour une durée d'amortissement de 40 ans pour la Ligne du Prêt PLUS, de 60 ans pour la Ligne du Prêt PLUS Foncier et de 60 ans pour la Ligne du Prêt BOOSTER.

La garantie est accordée pour un montant total de 3.007.866,00 €, correspondant aux trois lignes de prêt suivantes :

- . PLUS, pour 2.154.941,00 €,
- . PLUS foncier, pour 698.925,00 €,
- . Booster, pour 154.000,00 €.

Ces trois prêts sont destinés à financer l'opération de construction en maîtrise d'ouvrage directe de 80 logements collectifs locatifs sociaux (22 PLUS, 20 PLAI et 38 PLS), dénommés « La Meunerie » et situés Bd Aristide Briand – 13140 Miramas.

ARTICLE 2 :

Cette garantie s'exercera dans les conditions prévues par la convention générale qui a été passée le 20 décembre 1939 entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'O.P.H. 13 HABITAT, et l'avenant à cette convention du 22 août 1967.

ARTICLE 3 :

S'agissant d'une garantie d'emprunt concernant un financement contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et impliquant le vote par le Département de deux contrats de prêt déjà signés entre l'organisme et la CDC (faisant l'objet d'une annexe à la délibération de garantie d'emprunt), la validité d'utilisation de la garantie est immédiate à partir de la date de publication de la délibération du Département, lui conférant son caractère exécutoire.

Pour l'organisme,

A _____ le,

Civilité :

Nom :

Pour le garant,

Prénom :

Qualité :

Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

Prénom :

A le,

Qualité :

Dûment habilité(e) aux présentes

Civilité :

Cachet et Signature :

Nom :